

Joyeuses Fêtes



Janvier

2016

Rospez'infos

Le magazine de votre commune



Rospez Infos

Journal d'informations Municipales

Janvier 2016

Le mot du Maire

Rospéziens, Rospéziennes.

En ce début d'année 2016, je viens avec l'ensemble du conseil municipal vous souhaiter une bonne et heureuse année, pour vous bien sûr, mais aussi pour vos proches et vos amis. Que cette nouvelle année 2016 vous apporte à toutes et à tous joie, bonheur, santé et succès.

2015 aura été une année tragique, les attentats que notre pays a subi au mois de janvier et au mois de novembre resteront à jamais gravés dans nos mémoires et nous ne pourrons jamais oublier cette barbarie.

Si la lutte contre le terrorisme est loin d'être terminée, nous espérons ne plus revoir ces actes odieux sur notre territoire.

Localement en 2015 l'ensemble des commerces de notre commune a connu une année difficile.

Au mois de juin le kiné nous avait informés de l'arrêt de son activité sur notre commune. Cependant Monsieur THUAUT conscient des difficultés qu'engendraient ce départ avait pu prendre des contacts avec des confrères. Ainsi, au mois de juillet ses collègues de Kermaria Sulard : Mme LE BOUGEANT et Mr LE PIERRES se sont installés dans le local dédié. En Mai nous avons appris avec regret la fermeture et le départ des gérants du bar épicerie LES SALINES. Pendant plusieurs mois l'établissement est resté fermé. En novembre dernier un jeune couple originaire du nord de la France s'est porté acquéreur des SALINES, depuis cette date Madame Lucie GOSSOT et Monsieur Gérald DEFRANCE sont heureux de vous accueillir dans leur commerce. Depuis plusieurs mois les propriétaires du Hanne-ton d'Or souhaitaient mettre fin à leur activité. Ainsi début Novembre Madame Nathalie MARIETTE a repris le bar restaurant et propose actuellement des repas ouvriers le midi. Au 1er décembre la pharmacie a été reprise par Monsieur Jacques CHABOT, notons que l'officine reste ouverte jusqu'à 19H30, sauf le mercredi 19H00.

Depuis maintenant 3 ans nous avons la chance d'avoir un médecin sur la commune. En 2012 pour faciliter son installation le conseil municipal avait choisi d'acquérir le cabinet. Le Docteur CHARDONNET, à présent bien installée sur notre commune, a souhaité racheter le cabinet. Le compromis a été signé au mois d'Octobre, la signature définitive se fera très prochainement. Le Docteur CHARDONNET envisage une extension des locaux afin de réaliser un pôle médical regroupant les infirmières, kinés et éventuellement un deuxième médecin.

Je profite de cette occasion pour leur souhaiter une pleine réussite dans leurs activités respectives.

L'année 2016 sera principalement consacrée à l'étude du projet d'une nouvelle salle des fêtes.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

Jacques ROBIN
Maire de Rospez

Permanences des élu(e)s :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales

Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires
enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative, Com-
munication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Personnel

Sur Rendez-vous

Mauricette LAHUEC

Adjointe Finances,

Samedi de 10h30 à 12h

Les nouveaux commerçants

Lucie GOSSOT et G ril DEFRANCE vous accueillent aux Salines du lundi au samedi de 7H00   20H00 (avec une fermeture de 14H00   15H30), et le dimanche de 8H00   13H00.

Le BAR-EPICERIE est  galement   votre disposition pour l'achat :

- de tabac, journaux et magazines, jeux de «grattages», pain, bouteilles de gaz...
- de paniers de produits locaux frais : l gumes, fruits, ou des paniers mixtes. (Sur commande)

T l. 02 96 48 10 70



Nathalie MARIETTE vous ouvre son BAR-RESTAURANT, du lundi au vendredi de 8H30   16H00.

L' tablissement devrait s'agr menter d'une terrasse aux beaux jours, de m me des soir es   th mes pourraient se concr tiser une fois par mois (  suivre !).

T l. 02 96 38 05 54

Pharmacie

Nouveau propri taire depuis le 1er D cembre : Monsieur CHABOT Jacques

Horaires d'ouverture :

- LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI de 9H00   12H30 et de 14H00   19H30
- MERCREDI de 9H00   12H30 et de 14H00   19H00
- SAMEDI de 9H00   12H30

Contacts : t l phone 02/96/38/07/64

Mail : pharmacie.rospez@offisecure.com



La commune

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES SUR LA COMMUNE DE ROSPEZ

BESSE Marylène – 7 Résidence Park Gwen – 02 96 37 69 19
CADO Murielle – 15 Route de Crech Morvan – 06 32 29 93 18
CAILLEBOT Françoise – 2 Résidence Cvnt Nonen – 02 96 38 40 82
DESBOIS Marie Noëlle – 8 Résidence Le Carpont – 02 96 38 00 31
GUEGAN Catherine – 5 Résidence Le Carpont – 02 96 38 44 54
GUYOMARD Danielle – 11 Résidence Le Carpont – 02 96 38 40 94
HERNANDEZ Lucie – 6 Résidence Park Guen – 02 56 14 97 98
LE BLANC Marie Françoise – 11 Chemin Vert – 02 96 38 40 85
LE COQ Christelle – 5 Route de Lanmérin – 02 96 38 05 42
LE GALL Danièle – 8 Résidence Cvnt Nonen – 02 96 38 49 70
LE GENTIL Catherine – 11 rte de Kergolvezen – 02 96 38 45 59
LE GOFF Sarah – 12 Résidence Le Dillec – 09 83 24 40 30
LE MAGUER Michèle – 12 Route de Lanmérin – 09 67 54 08 39
LECUYER Delphine – 23 Résidence Les Magnolias – 06 59 27 11 25
NDZOUZI Angélique – 10 Résidence Les Magnolias – 09 81 84 84 76
PARLOUER Sandrine – 1 Route de Goasper – 02 96 38 42 88
TANNEAU Réjane – 17 Résidence Cvnt Nonen – 02 96 38 49 00



Au relais on ne s'ennuie jamais ! ici une animation autour du Pain

LES BEBES 2015



Rayann ADAM né le 11 octobre,
Mathis BOLMONT né le 26 juin
Manoa BOTCAZOU née le 5 septembre
Lylou CABON CAROFF née le 7 novembre
Léo DAMANY né le 5 mai 2015
Raphaël DUSSART CORRE né le 9 janvier
Esteven FERCOQ né le 20 septembre
Gaëtan FEUTREN né le 11 novembre
Louane GELEBART née le 1er juillet

Aaron KOUAKOU LE GALL né le 16 mai
Nesta LANCELOT GALALEM né le 23 novembre
Léanelle L'ANTHOEN née le 30 octobre
Elline LE BRIAND née le 19 décembre
Titouan LENGLE né le 4 novembre
Gabriel MEDIANE LAFAY né le 4 juillet
Melina PERON née le 15 décembre
Raphaël PRAT né le 31 juillet
Killian TANGUY né le 29 janvier
Marceau THOUVENIN né le 18 août



Décès :

BAUDU Jean le 10 août 2015
CERVERA Jean-Pierre le 2 novembre 2015
COATLEVEN Louis le 23 décembre
GOARIN Yves le 13 mai 2015
HILLION Angelique le 26 Août 2015
LE MOAL Jean le 8 Juin 2015

LE PENNEC Louise le 29 avril 2015
OMNES Emile le 3 juin 2015
REGNIEZ Patrick le 25 mars
TRICOT Yves le 26 mars 2015
JANNOU Michel le 2 mai 2015
NICOLAS Daniel le 21 décembre 2015



Mariages :

COQUET François et LE BIHAN Mickaëla le 2 mai 2015
GRANDPIERRE Arnaud et LEVENE Chloé le 21 août 2015
LAMOUR Cédric et PEIRIN Magalie le 6 juin 2015
MONICHON Ludovic et CORDIER Emmanuelle le 12 septembre 2015



Le traditionnel goûter de Noël offert par la commune à tous les enfants de Rospez le 17 décembre avec en best star le Père Noël tout droit arrivé pour l'occasion du pôle Nord.



Le 26 juin 2015, a eu lieu la remise des calculatrices aux enfants de CM2.

Les travaux de l'année



Au mois d'octobre, des travaux d'enrobés réalisés par la société Eurovia.

Convenant Nonen



Pen Ar Rhun



Réalisation de l'enrochement de la chapelle de la Ville Blanche par l'entreprise Edeyer début septembre.



Marquage au sol au bourg par le service peinture du Département



L'objetterie sort de terre:

Le 23 octobre, l'Agglo a posé le premier panneau de bois de l'objetterie situé à Lannion, sur la zone d'activités de Buhulien. Cette déchetterie couverte de nouvelle génération sera gérée par LTC et comprendra une recyclerie d'objets. Egalement, une plateforme de 1500m² de stockage de bois pour la filière de chauffage au bois. Avec l'objetterie et la plateforme de bois, LTC affirme son engagement et sa volonté de renforcer l'offre de services sur le secteur.



Fin des travaux à l'ancien Presbytère achevé depuis fin septembre. Depuis cette date quatre familles ont aménagé dans les logements.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Fréquentation en hausse au centre de loisirs



Les 6 -9 ans en stage poneys à la ferme du Syet

Au mois de juillet 83 enfants étaient inscrits à l'ALSH (34 de moins de 6 ans) représentant 61 familles, pour une moyenne journalière de 34 enfants, 77 petits Rospéziens pour 6 enfants extérieurs à la commune.

Plusieurs sorties ont été organisées :

- à Tonquédec chez un héliculteur (éleveur d'escargots) suivi de la visite de la ferme des parents de Marie (animatrice au centre),
- au site de l'Hôpital pour une journée pique-nique et jeux dans le bois,
- à Pleumeur Bodou au Village Gaulois,
- enfin à Milizac au parc de loisirs de la Récré des 3 curés.

Mais les temps forts ont été les 2 mini-camps :

- le premier à la ferme du Syet à Minihiy-Tréguier où 16 enfants de 6 à 9 ans ont participé à un stage d'initiation poneys.
- le deuxième à St Eflam en Plestin les Grèves où 12 grands (9 - 12 ans) ont appris à manœuvrer des mini-catamarans.

L'équipe d'animation composée de Justine la directrice, de Véronique et Solenn était renforcée cet été par le recrutement de 4 jeunes animateurs, un BAFA et trois stagiaires BAFA :

Marie Unvoas, Nadège Le Bricquir, Yoann Merret et Stéven Tanneau.

Comme tous les ans Marc et Emilie nous ont confectionné les repas et pique-niques. l'équipe des services techniques Florent, Jonathan, Manu, Ollivier, Pierrick et Yves sont intervenus ponctuellement pour des coups de main bricolages et pour le montage et le démontage des tentes des mini-camps d'été, sans oublier Sophie en charge des inscriptions et de toutes les tâches administratives. L'ALSH de l'été 2016 se déroulera du 6 au 29 juillet. Comme les années précédentes 2 mini-camp sont programmés

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles en Mairie et sur le site de la commune www.rospez.fr à partir du 1er juin.



En répétition du spectacle de fin de centre



Les enfants ont réalisé un magnifique gâteau lors de l'atelier pâtisserie.



Les 6 -9 ans goûtent à la ferme du Syet

Tarifs en vigueur jusqu'au 30 juin 2015. Une nouvelle grille tarifaire sera communiquée début juin et appliquée à partir de juillet.

TARIFS		GARDERIE		JOURNEE	APRES-MIDI	MINI-CAMP
QUOTIENT FAMILIAL		Matin 7h30-9h30	Soir 17h30-18h30	AVEC REPAS ET GOÛTER	AVEC GOÛTER	SUPPLEMENT
A	< 550	1,54 €	0,77 €	6,15 €	3,08 €	35,00 €
B	551 à 750	1,68 €	0,84 €	8,71 €	4,36 €	37,50 €
C	751 à 950	1,80 €	0,90 €	11,28 €	5,64 €	40,00 €
D	951 à 1150	1,92 €	0,96 €	13,84 €	6,92 €	42,50 €
E	> à 1151	2,06 €	1,03 €	16,40 €	8,20 €	45,00 €
F	Extérieur Commune	2,06 €	1,03 €	20,50 €	10,25 €	50,00 €

Demie-journée + repas : le coût du repas 2,56 € est facturé en plus.

L'application du tarif par quotient familial concerne uniquement les Rospéziens ainsi que les enfants dont les grands parents résidents dans la commune.

Prochaines dates d'ouverture		Coordonnées du centre de loisirs	
HIVER 2016	du 8 au 12 février	Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ	
PRINTEMPS 2016	du 4 au 8 avril	Téléphones : Centre 02 96 38 05 84	
JUILLET 2016	du 6 au 29 juillet	Portable 06 07 35 30 05	
AUTOMNE 2016	du 24 au 28 octobre	Cantine 02 96 38 43 15	
PERIODE SCOLAIRE	Les mercredis après-midi	Mairie 02 96 38 07 15	

Horaires

Journée : de 9h30 à 17h30.
Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Garderie

Le matin de 7h30 à 9h30.
Le soir de 17h30 à 18h30.

Ecole publique Edouard Luby

L'école publique de Rospez compte actuellement 170 élèves de la toute petite section de maternelle (à partir de 2 ans) jusqu'à la fin du CM2, au total sept classes.

Projets de classes, sorties dynamisent la vie de l'école : classe de mer, cinéma, cirque, semaine multi-sports, visite de châteaux-forts, Val-lorys...

Les élèves, au cours de cette année scolaire se penchent plus particulièrement sur les différents continents de notre planète : la vie des êtres humains, l'école, l'histoire des pays, la géographie. Ceci va déboucher sur des créations en art visuel en lien avec les cultures des pays du monde.

Un conseil d'élèves est mis en place dans l'école qui permet le dialogue entre les enfants pour une meilleure compréhension de la nécessité de règles de vie communes à l'école et dans la société, pour une amélioration des relations (quand c'est nécessaire), pour trouver des solutions pratiques à certains problèmes d'ordre matériel ou relationnel dans le quotidien de l'école.

Ces activités font partie d'un tout et se déploient imbriquées avec ce qui est la mission fondamentale de l'école : apprendre à lire, écrire et compter !



A la maternelle de l'école E. LUBY, on jardine...

Au cours du mois d'octobre, les classes de TPS/PS/MS et de MS/GS ont préparé leur potager pour l'hiver avec l'aide de Patrice, animateur de l'association War Dro An Natur. Ils ont arraché les mauvaises herbes, rabattu certaines herbes aromatiques, aéré la terre à l'aide de la grelinette et semé du phacéa, de la moutarde, ainsi que des fèves et des petits pois. Pour terminer, ils ont paillé le jardin.

Depuis deux ans, les enfants entretiennent ce jardin dans la cour de l'école dans lequel ils découvrent « pour de vrai » comment pousse une plante, ses besoins, le cycle des saisons, comment jardiner en respectant l'environnement. Nos petits jardiniers sont fiers de récolter leur production et de la déguster !

Les maternelles découvrent le petit monde de Léo...

Le mercredi 4 Novembre, les deux classes de maternelle de l'école E. LUBY se sont rendues au cinéma « Les Baladins » à Lannion découvrir le film d'animation « Le petit monde de Léo », dans le cadre de la programmation Cinécole. Ils ont voyagé dans le monde de l'auteur d'album de jeunesse Léo Lionni. Ils ont rencontré Cornélius, le crocodile, Frédéric, le mulot, le petit poisson et son ami le têtard d' « un poisson est un poisson », les grenouilles bruyantes de « C'est à moi » et Pilotin, le poisson. Après un travail d'analyse en classe sur les albums, cet auteur n'a plus de secret pour nos « petits » .

Vivement la prochaine séance !

La semaine du goût

Après avoir découvert les quatre saveurs, les enfants de MS/GS ont appréhendé l'importance de la vue : le sirop semble changer de goût lors de l'ajout de colorants. Mais, le goût, c'est aussi cuisiner : caramel liquide, sirop de menthe avec des feuilles du jardin, gâteaux sucrés et salés.

Pour finir la semaine, les enfants ont complété les affiches de couleur des groupes d'aliments, affiches punaisées dans le coin cuisine. Dorénavant, lors de la lecture du menu de la cantine, il faut situer les aliments sur les affiches et vérifier ainsi l'équilibre des repas.

Pendant ce temps, les TPS/PS/MS ont réalisé une succulente soupe de potiron. Tous les enfants de maternelle ont pu en profiter lors du goûter du matin.

Toutes ces actions sont possibles grâce à la participation financière de l'amicale laïque et de la municipalité pour les transports.

La classe découverte

Nous sommes allés à Port Blanc, en classe découverte, du 14 au 18 septembre. Nous étions hébergés au centre de vacances. C'était vraiment bien : il y avait des lits superposés, une salle de bain dans chaque chambre et une grande salle commune avec un babyfoot ; c'est là que nous avons fait la boum.

Nous avons fait 6 séances de voile sur des catamarans. Nous étions 3 ou 4 par bateau. Le plan d'eau à Port-Blanc est magnifique et nous avons eu la chance de faire le tour de plusieurs îles. La météo était correcte : il y a eu du vent, un peu de pluie et du beau temps, il ne faisait ni trop chaud, ni trop froid et la mer était bonne.

Les moniteurs étaient vraiment sympas (spéciale dédicace à Louis qui habite à Rospez, on l'aime bien même s'il nous arrosait !)

En plus des séances de voile, nous avons fait une grande course d'orientation et nous avons ramassé les déchets sur l'île aux femmes, nous avons rempli 6 sacs poubelle.

C'est vraiment bien de partir en début d'année scolaire : ça permet de créer des liens, de mieux se connaître, en fait, on était comme une grande famille ; si c'était à refaire, nous repartirions tous volontiers !

Nous voudrions tout particulièrement remercier l'Amicale Laique, les mairies de Rospez et de Caouennec ainsi que les parents d'élèves qui nous ont accompagnés.

Les élèves de CM2



Les élections des délégués

Le jeudi 10 décembre, nous avons profité des installations liées aux élections régionales pour élire les délégués de classe « comme les grands ». 10 élèves s'étaient présentés. Nous avons pris les bulletins de vote, sommes passés dans l'isoloir puis avons déposé notre enveloppe dans l'urne après avoir signé la liste d'émargement et fait tamponner notre carte d'électeur. Des conseillers municipaux étaient là pour tenir le bureau de vote. Cela nous a permis de comprendre le fonctionnement des élections car dans 8-9 ans, nous serons en âge de voter ! Et puis nous nous sommes rendu compte que c'est important de voter car à un vote près, ça peut tout changer !

Les élèves de CM1-CM2



Horaires 2015 - 2016

Vacances d'Hiver : Fin des cours vendredi 5 février, reprise le lundi 22 février.
Vacances de Printemps : Fin des cours vendredi 1 avril, reprise le lundi 18 avril 2015
Vacances d'Été : Fin des cours mardi 5 juillet, reprise le jeudi 1er septembre

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi
8h45 - 16h00
TAP* : 16h00 - 16h30

Mercredi
8h45 - 11h45

Vendredi
8h45 - 15h00
TAP* : 15h00 - 16h30

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50.
12h15 - 14h00 : Pause méridienne

* TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) Garderie le matin : 7h30 - 8h35. Le soir : 16h30 - 18h30.

Ecole catholique Sainte-Marie

Noël en maternelle à l'école Sainte Marie / Nedeleg er skol-vamm



Les enfants des classes maternelles ont réalisé un calendrier de l'Avent afin de patienter jusqu'au 25 décembre. Ils ont également réalisé un bricolage, décoré la classe et le sapin. Enfin, ils apprennent des chants pour la célébration qui aura lieu le 15 décembre à l'église de Rospez.

O c'hortoz Nedeleg emañ ar vugale. Graet o deus profoù ha desket o deus kanaouennoù. Kinklet o deus o c'hlas hag ur wezenn Nedeleg brav tre !

EVEIL A L'ENVIRONNEMENT CHEZ LES GS/CP DE STE MARIE

Les enfants de grande section CP de l'école Sainte Marie de Rospez ont bénéficié d'une animation « Bobo planète » par Valorys. Grâce à Whoops, les enfants ont appris ce qu'est un déchet, à reconnaître la matière des emballages. Puis ils se sont transformés en « ambassadeurs du tri » pour réussir à trier les déchets afin de rendre la planète plus propre.



Les CE préparent Noël

Après-midi bricolage pour les enfants de la classe de CE, chaque vendredi après-midi afin de confectionner un petit cadeau pour Noël. Les ciseaux, les pots de colle sont de rigueur ainsi que le matériel de peinture et les papiers de toutes les couleurs. Chaque enfant confectionne ainsi un sapin pour décorer la table du réveillon et un « mobile étoile » pour le sapin de la maison. C'était l'occasion de partager puisque les CE2 ont aidé les plus petits de CE1 dans la difficile étape du découpage/collage. Pendant cette période de l'Avent, chaque matin, les enfants à tour de rôle, lisent la prière de la journée trouvée dans le calendrier de la classe, afin de préparer leur cœur à fêter la naissance de Jésus.



INITIATION A LA DANSE CONTEMPORAINE CHEZ LES CE-CM DE L'ÉCOLE SAINTE MARIE



En lien avec leur projet de classe sur « Le corps dans tous ses états », les élèves des classes de Cycle 2 et 3 bilingues et la classe de CM1/CM2 monolingue se sont initiés à la danse contemporaine. Au fil des séances, les enfants ont appris à

se mouvoir dans l'espace et à évoluer en rythme en utilisant toutes les parties de leur corps. Ils ont pu créer par groupe une chorégraphie personnelle. Apprendre à être spectateur et artiste à la fois était un des enjeux de ce cycle de danse. Tous les enfants ont participé avec joie, filles et garçons ont laissé libre cours à leur imagination et leur créativité pour offrir un joli spectacle à leurs professeurs et leurs camarades.

Dizoloet eo bet an dañs a-vremañ gant ar re CE he CM

Liammet gant ar raktres klas diwar-benn ar c'horf o deus dizoloet skolidi CE ha CM an hentennoù unan-nyezhek ha divyezhek an dañs a-vremañ. A-hed an abadennoù o deus desket da vale er spas ha da vont e lusk oc'h implijout holl lodennoù o c'horf. Gallet o dues krouiñ dre skipailhoù ur c'horollerezh personel. Ar pal a oa ivez evit pep hini deskiñ bezañ arvestourien hag arzourien. Gant plijadur o deus kemeret perzh an holl skolidi, merc'hed ha paotred o deus ijinet ha krouet un arvest evit echuiñ ar prantad dirak ar re all hag ar skolaerien.

SORTIE CINEMA POUR NOEL

Comme tous les ans, nous avons proposé, pour les fêtes de fin d'année, un spectacle aux élèves de l'école Sainte Marie. Cette année, Les enfants ont pu profiter d'une séance de cinéma.

Pour les maternelles jusqu'aux CP, c'est « Neige et les arbres magiques » qui a été choisi et pour les CE1 jusqu'aux CM2 c'est « Au royaume des singes ».

Deux jolis films qui ont ravi les enfants !

Horaires 2015 - 2016

Vacances d'Hiver :	Fin des cours vendredi 5 février, reprise le lundi 22 février.
Vacances de Printemps :	Fin des cours vendredi 1 avril, reprise le lundi 18 avril 2015
Vacances d'Été :	Fin des cours mardi 5 juillet, reprise le jeudi 1er septembre

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi

8h45 - 16h15

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie **le matin : 7h30 - 8h30.**
 Le soir : 16h30 - 18h45.

Associations

Ro'spered

Groupe patrimoine



Diffusion des résultats et collaborations diverses

Vente de l'ouvrage d'Alain Sonneck (76 pages) : « Rospez sous la Révolution ». Il ne reste que quelques exemplaires du deuxième tirage de 100 exemplaires en vente à la boulangerie et au local de Ro'spered à Ti an Holl.

Une nouvelle randonnée commentée organisée le 13 septembre à travers le patrimoine rospézien a fait suite à celle des membres de l'ARSSAT, en juin. Elle a réuni une soixantaine de participants et généré de nombreuses demandes d'accompagnement sur le circuit de la part d'associations diverses. Contribution à l'inventaire du patrimoine linier et chanvrier de Bretagne, un projet soutenu par la Région : (cf. Bulletin Municipal de juin 2015).

Contribution à l'enquête d'inventaire du patrimoine bâti de la commune effectué par une équipe de la Région Bretagne appartenant au Service de l'Inventaire du Patrimoine. Au final, les responsables et l'enquêteur principal, Paul Maturi, ont présenté leurs recherches à la salle des fêtes le 24 septembre... Certains résultats (photographies, datations des édifices anciens) sont déjà visibles sur le site internet : <http://kartenn.region-bretagne.fr/mviewer/> ; des informations plus complètes sont attendues sur le site <http://patrimoine.region-bretagne.fr/>.

Contacts et collaborations avec les historiens et associations des communes voisines.

Travaux en cours : Continuités et nouvelles perspectives

Transcription au format word des documents photographiés aux archives départementales des Côtes d'Armor / AD22 (suite).

Toponymie de la commune : Amélioration du document existant depuis 2006 intitulé « Ebauche d'une toponymie de Rospez » (cf. le site internet de Ro'spered). Beaucoup d'informations collectées depuis seront intégrées, notamment celles issues des transcriptions citées et de l'exploitation du cadastre napoléonien ;

Représentation cartographique des données communales : la carte complète du parcellaire 1826 de Rospez a été élaborée. Elle représente une avancée marquante dans notre travail, car elle ouvre des perspectives pour bien d'autres cartes thématiques. Un exemplaire grand format peut être consulté au local de Ro'spered.

Panneau pédagogique sur le site de Goaspezz : « la mémoire de la source ». Les travaux de déblaiement de l'ancien rouissoir/rouitoir de Goaspezz reprendront au printemps prochain (cf. Bulletin Municipal de juin 2015).

Sentier de randonnée pédestre : amélioration de la signalétique au printemps prochain.

Préparation d'un nouvel ouvrage : « l'Histoire de la paroisse de Rospez des origines à nos jours » par Alain SONNECK

APPEL A DOCUMENTS A L'ADRESSE DES ROSPEZIENS :

Après la parution du livret sur Rospez pendant la Révolution, Alain Sonneck élargit ses recherches à « l'histoire de notre paroisse, des origines à nos jours ». Il sollicite ceux qui auraient des documents concernant la vie paroissiale : photos de pardon, de communion, de processions ou autres fêtes, photos où figure un des recteurs, etc..., le texte intégral du cantique de Notre Dame de Grâce et tout type de document écrit. Merci de se signaler auprès de lui ou de notre association ; les documents pourront être photographiés directement chez vous pour éviter de les perdre.

Pour tout renseignement :

Au local Ro'spered, à Ti an Holl, tous les vendredis matin : N° de téléphone : 02 96 38 42 63

Secrétaire : Jean Paul Lahuec : N° de téléphone : 02 96 38 40 19

Président : Alain Sinelnikow : N° de téléphone : 02 96 38 09 86



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Par Paul Maturi, stagiaire, chargé de l'étude du patrimoine bâti à Rospez et Guillaume Lécueillier, chargé d'études d'inventaire.

Service de l'Inventaire du Patrimoine Culturel, Direction du Tourisme et du Patrimoine. Contact : sinpa@bretagne.bzh

Groupe théâtre

Après une année sans représentation, la troupe Zanzib'art de Ro'spéred remonte sur les planches.

Les jeunes présenteront une pièce de Jérôme Dubois, «bienvenue à la campagne» ou comment se méfier avant d'investir dans un bien immobilier.

Les aînés, interpréteront une pièce de Jean Claude Martineau «il court il court le muret», traitant de querelles de voisinage.

Deux soirées placées sous le signe de la bonne humeur et de fous rires.

Rendez-vous donc les vendredi 22 et samedi 23 avril 2016 .

Responsable : André Le Manchec



Groupe peinture

«C'est dans une ambiance toujours aussi sympathique que les peintres amateurs se retrouvent le vendredi soir à l'atelier dessin et peinture de Ro'spéred. Fort d'une dizaine d'artistes, amateurs mais très motivés, cet atelier permet à chacune et chacun d'améliorer sa pratique personnelle, d'aborder de nouvelles techniques, de s'appuyer sur les autres membres pour avoir un avis, un conseil, un truc, dans l'objectif de produire des tableaux de plus en plus aboutis ; et qui sont des reflets de leur personnalité .»

Responsable : Denis Sidaner

site de l'association : <https://sites.google.com/site/rospered/>

Les as du volant de Rospez

Les As du volant, l'association loisir de badminton de Rospez, compte environ 30 inscrits cette saison. Les séances ont lieu deux fois par semaine: le lundi et le mercredi de 20h00 à 22h00 à la salle des sports.

A partir de 16 ans, les débutants comme les plus confirmés sont bienvenus et les séances se déroulent dans une bonne ambiance de convivialité et un esprit fair-play.

Il est possible de s'inscrire à tout moment. N'hésitez pas à venir faire un essai : on continue pendant tout l'été !

Le club est associé avec d'autres clubs loisir de la région pour organiser des tournois amicaux. Des tournois internes sont également effectués deux à trois fois par an.

La cotisation annuelle est de 25 € et à demi-tarif pour les arrivées après mars. La cotisation comprend l'assurance, l'achat des volants et la fourniture d'une collation lors des tournois.

Constitution du bureau 2015-2016:

Président : René ROBERT

Adjoint au président : Michel ROUSSEAU

Secrétaire : Gilles COQUILLE

Adjoint au secrétaire : Edmond LE COM

Trésorier : Charles MARAIS

Adjoint au trésorier : Tangui LE BOURDONNEC

Contact : 0674786843

<http://www.lesasduvolant.sitew.fr>



Gym Rospez

L'assemblée générale s'est tenue le 19 novembre en présence d'une bonne partie des adhérents, elle s'est terminée par le pot de l'amitié.

La bilan de l'année 2014-2015 est très satisfaisant tant au niveau de la fréquentation des cours qu'au niveau du budget. Cette année le nombre d'adhérents a encore augmenté, à noter la présence de deux hommes au cours du mardi.

Les adhérents viennent de 13 communes différentes, même si les 2/3 sont rospéziens.

Gym tonique, gym d'entretien et gym douce, tels sont les types de gymnastique dispensés par l'animatrice ; chacun peut y trouver son compte. A noter que les adhérents sont âgés de 15 à 80 ans !

Stéphanie, notre monitrice, va être en congé maternité dès janvier et sera remplacée par deux intervenants différents : Gérard GROSS les mardis et mercredis et Sylvie LE BRIS les jeudis. Nous retrouverons Stéphanie en septembre.

Comme les années passées, les crêpes à la chandeleur et l'auberge espagnole en juin, sont au programme.

mardi 10H30-11H30 gym d'entretien

mercredi 9H30-10H30 et 10H30-11H30 gym douce

jeudi 19H30-20H30 gym tonique

Renseignements au 02/96/38/07/22 – 02/96/46/57/32 – 02/91/38/00/37



Bibliothèque



LA BIBLIOTHEQUE se bouge !

Et oui changement en ce début d'année 2016 :

- nouvelle disposition,
 - nouvelles étagères,
 - nouveaux livres pour les petits, les ados, et les plus grands !
- (achat de 44 livres neufs).

Nous espérons que ces améliorations seront validées par nos habitués du samedi matin, et appréciées par les nouveaux venus !

Pour rappel les bénévoles vous accueillent le samedi de 10H30 à 12H00.

Rando Rospez

Notre saison a repris début septembre, le club propose 2 possibilités de randonnées :

- Le lundi matin environ 2 heures aux alentours du bourg, rendez-vous à 9 H 30 devant l'ancienne mairie.

- Le mercredi après midi, un parcours de 8 à 10 Kms ou de 11 à 14 Kms suivant la saison consulter le planning sur le site de rando rospez, rendez-vous à 13 H 30 précises parking de la mairie pour covoiturage.

Seules dérogations à la règle, quelques dimanches où les adhérents participent à des randonnées à but caritatif dans la région.

Cette année encore 50 adhérents ont à nouveau rejoint le club. Le montant de l'adhésion est de 31 euros. Cette somme couvre la cotisation+la licence FFRP+la responsabilité civile.

- Le 6/7 juin 2015, 20 adhérents ont participé à un week end de randonnée dans les monts d'Arrée, après une boucle autour du lac de Brennilis, ils se sont retrouvés le soir dans une bonne ambiance pour déguster le kig ar farz à l'auberge du youdig. Après une nuit réparatrice et un solide petit déjeuner une nouvelle boucle a été effectuée sur la commune de Berrien.

- Du 20 au 27/9/2015, 21 adhérents se sont rendus au village vacances de FOURNOLS D'AUVERGNE, dans le Livradois-Forez pour une semaine de randonnée, Guidés par un accompagnateur de la région, ils ont parcouru la campagne, les bois, et découvert de beaux villages sans oublier un repas typique dans une ferme auberge à Marsac En Livradois.

Ils se sont rendu à Solignac sur Loire pour admirer la Cascade de la beaume haute de 27 mètres puis visite du Puy en Velay avec l'ascension du rocher et chapelle de st Michel d'Aiguilhe et du rocher Corneille et sa statue Notre Dame de France.

Il est possible de suivre les pérégrinations du club au long et à travers les chemins creux, l'association possède des photographes de talent, Jean Yves, Suzanne, Jean Pierre et autres.....Grâce au site Web, créé par Xavier « randorospez.free.fr » on y trouve tous les renseignements relatifs à la marche du club avec entr' autre le planning des sorties. Pour des renseignements complémentaires, il est possible de joindre les membres du bureau :

Présidente Le Goff Marie Paule (02/96/38/03/15)
Trésorière Le Méner Nicole (02/96/38/09/91)
Secrétaire -Adjointe Nicolas Annie (02/96/91/09/68)

Vice Présidente Misuk Jacqueline (02/96/38/02/82)
Secrétaire Goaziou Suzanne (02/96/38/07/38)



Les petites mains

L'association « Les Petites-Mains » comprend 21 adhérent(e)s dont 2 brodeurs. Nous sommes originaires de Rospez et des communes voisines. En septembre l'activité a repris les mardis de 20h à 22h et les jeudis de 14h à 16h .Au cours de l'année nous nous réunissons deux samedis par trimestre pour permettre à tous les adhérents de se retrouver en toute convivialité. L'association s'adresse aux débutants, confirmés et experts, ce qui permet à chacun d'évoluer grâce aux nombreux échanges et savoir-faire. Notre bibliothèque comporte de nombreux livres et revues à la disposition de chacun. Au cours de l'année nous organisons une « puce-broderie » entre nous. Notre local se situe près de la poste, l'adhésion est de 20 euros pour l'année.

Si vous désirez nous rejoindre pour partager une passion commune et de bons moments ensemble, contactez la Présidente Murielle CHARLIER 02-96-38-48-32.



Les aiguilles rospéziennes

L'Association Les Aiguilles Rospéziennes a commencé l'année par son Assemblée Générale le 4 septembre dernier où un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Sandrine CAMPION

Trésorière : Annick MAHE

Secrétaire : Anne ROBERT

Secrétaire adjointe : Séverine LE TANNOU

L'association compte actuellement 45 adhérentes.

Yvonne assure les cours de couture et tricot le lundi de 9h30 à 11h30 (cours complet), le mercredi après-midi tous les 15 jours de 16 h à 18 h et le jeudi de 20h à 22h (cours complet).

Annick propose couture, tricot et patchwork le mardi de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 11h30.

Le scrapbooking est animé par Monique le mercredi tous les 15 jours de 14h à 17h.

Nous nous réunirons le 23 janvier prochain autour de la traditionnelle galette des rois.



Amicale laïque



Un nouveau bureau pour l'Amicale Laïque 2015-2016 depuis le 8 octobre !

Une nouvelle équipe est passée aux commandes de l'Amicale Laïque. A la présidence, Mme Perrot Laetitia se fait appuyer par son adjointe Mme Parlouer Sandrine. Pour garder le trésor, nous pourrions compter sur Mme Ndzouzi Angélique et son adjoint Mr Jan Gaël. Pour les petits mots, il faudra lire Mme L'Anthoën Ludivine.

Des évènements et des bénévoles

L'ancien et le nouveau bureau s'associent pour remercier tous les bénévoles de leur aide et leur soutien, indispensable au fonctionnement de l'Amicale et lors des évènements organisés. Nous rappelons que les bénéfices tirés de ceux-ci sont destinés à aider l'Ecole Publique à financer différents projets de sorties pédagogiques et d'activités sportives. Voici un aperçu des rendez-vous que vous donne l'Amicale au cours de l'année :

- Les ventes de sapins ainsi que de torchons et de tabliers réalisés avec les dessins des enfants de l'école à l'occasion de Noël 2015 ;
- Deux « Opération Pizza » avec La Trégor Inn : une début février et l'autre fin mai 2016 ;
- Un Loto l'après-midi du Samedi 12 Mars 2016, animé par Marie-Christine Richard ;
- La Kermesse de l'école qui aura lieu le 19 juin 2016.

N'hésitez pas à vous joindre à notre équipe de bénévoles et retrouvez toute notre actualité sur notre site

<http://amicale.rospez.free.fr>

Le Père Noël de l'Amicale Laïque est passé à l'Ecole Edouard Luby !

Dans sa hotte, il a apporté un grand ensemble de signalisation routière en Maternelles et de nombreux livres pour renouveler la bibliothèque de toute l'école. De plus, chaque classe a reçu un cadeau correspondant à la demande des instituteurs. Le Père Noël est également passé à la garderie et y a déposé un baby-foot, de quoi ravir petits et grands !

Le club des anciens

Le club se réunit **le mardi après-midi tous les quinze jours**. Il propose des activités variées pour se détendre entre amis (jeux de cartes, boules, marche, jeux de société, sorties spectacles). Ces activités sont suivies du traditionnel goûter préparé par les membres du bureau et les volontaires.

Cette année encore, nous comptons sur de nouvelles adhésions, rejoignez-nous, jeunes retraités et autres pour passer un après-midi dans la convivialité et la bonne humeur.

Bonnes années à toutes et à tous.

La Présidente du club R.T.L

Marie-Louise KERAMBRUN.

Le comité des fêtes



Le Comité des Fêtes organise chaque année des manifestations pour participer à l'animation de la Commune de ROSPEZ. Il comprend une trentaine de personnes qui œuvrent à la bonne marche du Comité.

Le bureau est composé de 2 Co Présidents: CONAN Dane et LE BRICQUIR Romain,

1 vice-présidente: Martine Le Bozec,

3 Trésorières ; LE BRICQUIR Véronique, LE GALL Patricia et MAHE Annick

2 secrétaires ; LE MENER Jean-Yves et TIEC Pierre.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le vendredi 8 janvier à 20h à la salle des fêtes.

Cette année verra, comme les années précédentes, différentes animations.

Le Samedi 13 février le repas de la Saint Valentin pour la 10^{ème} édition. Repas repris l'année dernière après les employés communaux.

Le traditionnel concours de boules du 14 Juillet.

Le Pardon de ROSPEZ qui aura lieu sur 3 jours les 4, 5 et 6 Septembre 2016.

- Le Samedi 3 Septembre : concours de boules en doublettes et en soirée repas moules-frites avec bal suivie du Feu d'artifice.

- Le Dimanche 4 Septembre : vide grenier dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.

- Le lundi 5 Septembre : concours de boules en doublettes.

L'attribution du challenge Pierre MORDELLES (Pipi) se fera sur le concours du samedi et dimanche. La fête foraine anime ces festivités.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 4 décembre.

Les membres du comité des fêtes se sont retrouvés le 31 octobre pour leur journée de fin d'année. Au programme concours de boule et repas déguisé. Une journée de rigolade après une année d'animation. (Photo jointe)

Le bilan de l'année est positif et 6 nouveaux membres nous ont rejoint.

L'AC Rospez

L'année 2015 a été particulièrement faste pour tous les cyclos et en particulier pour ceux de l'AC Rospez avec l'épreuve quadri annuelle Paris-Brest-Paris à laquelle 7 membres étaient inscrits, se concrétisant par 4 membres ayant parcouru les 1250 kms ! Bravo à eux, aux inscrits et à tous ceux qui ont tenté, par les brevets, les qualifications à l'épreuve reine des cyclotouristes en France.

Avec 2016, le bureau renouvelé accueille un nouveau président. Ensemble, ils auront la lourde tâche de préparer le 40^{ème} anniversaire de l'AC Rospez de 2017.

Avant cela, les inscriptions et la galette des rois pour l'école cyclo et les adultes vont rythmer le mois de janvier, suivi plus tard de la fameuse Rospézienne avec l'ADAPEI (photo ci-contre,



en 2015 avec la présence du président départemental de l'ADAPEI M. Jean-Yves Herviou, la remise d'un chèque de participation de 1 500 € grâce aux cyclos de tous les clubs environnants et aussi à tous nos sponsors), de la participation au Tour de Bretagne 2016 et la montée finale pour atteindre fin juin la Pierre Le Bigaut, où l'AC Rospez espère être, comme en 2015, le club breton le plus représenté.

Nos amis cyclistes des communes voisines savent qu'ils peuvent compter en 2016 sur tous les adhérents de l'AC Rospez pour soutenir, par leur présence, les causes qu'ils défendent, en espérant un printemps clément sur les routes du Trégor.





CS Rospez

Après une saison exceptionnelle en D3 la nouvelle saison a démarré un peu difficilement en D2 pour l'équipe senior qui malgré tout a réalisé de bons matchs en particulier avec une victoire contre Prat en coupe. La fin d'année s'est mieux déroulée avec trois victoires en 4 matchs et permet d'espérer un début d'année 2016 positif. L'équipe B se défend valeureusement tous les dimanches contre des équipes plus aguerries. Ces deux équipes formées de jeunes rospéziens attendent vos encouragements chaque dimanche après midi.

L'école de foot compte environs 80 jeunes répartis en 4 catégories:

les U13 sous la houlette de A BUZULIER et de H CALVEZ font une saison remarquable avec notamment une victoire contre Lannion et contre Tréguier.

Les U10 et U11 de X MOULIN et C LE MOAL sont en plein progrès et vont réussir les tournois de fin de saison.

Il faut noter que dans chaque catégorie le CS Rospez peut présenter au moins deux équipes.

Pour les catégories U6, U7, U8 et U9, seul le jeu est important.

Les vétérans sont à la recherche de quelques recrues pour le dimanche matin.

Le groupement U5 avec Ploubezre se passe parfaitement et les résultats suivent.

Les entraînements sont bien suivis en particulier celui du vendredi à Rospez.

Le 12 novembre les jeunes du CS Rospez se sont déplacés à Guingamp pour supporter l'équipe de France.

Donc avec 175 licenciés le CS Rospez, grâce à ses nombreux bénévoles que vous pouvez rejoindre, a bien entamé cette saison 2015-2016.

Horaires déchetteries Hiver à partir du 26 Octobre 2015

A retrouver sur:

<http://www.lannion-tregor.com/>

section déchets ménagers, les déchetteries



à partir du 26 Octobre	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00

RAPPEL : ELAGAGE

La Municipalité de Rospez rappelle aux propriétaires de terrains situés en bordure de route, qu'ils sont dans l'obligation d'élaguer leurs arbres. Ceci afin d'assurer de bonnes conditions de circulation sur la voie publique, et d'éviter que les câblages électriques et téléphoniques ne se coincent dans les branchages.



Exemple d'arbre non élagué

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Dans le cadre de la réorganisation des collectes des déchets ménagers, la collecte des déchets sur ROSPEZ sera assurée à compter de la première semaine de Janvier 2016 :

- tous les vendredis matins,
- en collecte sélective les semaines paires,
- en ordures ménagères les semaines impaires.

Si besoin : coordonnées de la plate-forme Relations-Usagers de LTC : 02 96 05 55 55



Dons du Sang



Chers Amies , Amis ,

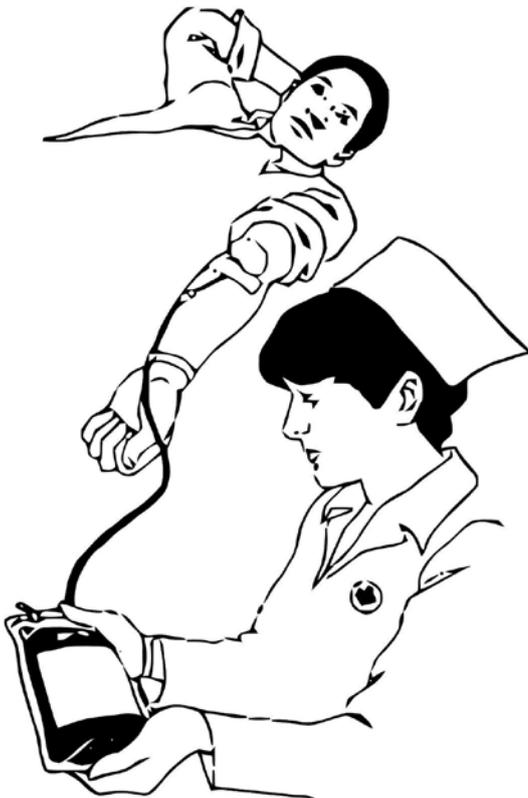
Vous avez entre 18 et 71 ans ? Ce message vous concerne .

Vous pouvez sauver des vies , Comment ?

En donnant un peu de votre Sang .

Il faut , PAR JOUR , 800 Donneurs en Bretagne et il arrive que l'EFS de Rennes dépanne d'autres régions en France .

	Janvier	Mars	Mai	Juillet	Septembre	Novembre
1er jour	25	14	17	25	26	28
2ème jour	26	15	18	26	27	29
3ème jour	27	16	19	27	28	30



Voici les dates de collecte à LANNION ,
aux URSULINES pour 2016 .

Pour votre premier Don , munissez-vous d'une
pièce d'identité ,
ne SOYEZ PAS à jeun .

Merci de vous sensibiliser pour la survie des malades

L' ADSB du Léguer

Visitez notre site via la FFDSB
www.ffdsb.org/

Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site www.rospez.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2015

Objet : Délibération du Conseil municipal approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification du PLU fixée au code de l'Urbanisme. Monsieur le maire indique que l'enquête publique sur le projet de modification étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport et ses conclusions, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'adaptation réalisée, le conseil municipal acte que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme

DECIDE d'approuver la modification n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

DIT QUE

- conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- la délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de un mois et insertion dans la presse d'un avis d'information).
- le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de ROSPEZ aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU modifié qui lui est annexé, sera transmise au Préfet des Côtes d'Armor.

Objet : Programme de voirie 2015 : résultats de la consultation, choix de l'attributaire du Marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément à la précédente délibération en date du 22 juin 2015, une consultation en la forme adaptée (article 28 du Code des marchés publics) a été lancée pour les travaux relatifs au programme de voirie 2015.

Il donne connaissance au Conseil du dossier de consultation des entreprises, et des modalités de la procédure suivie. L'estimation des travaux était de 89 270 euros H.T.

Trois entreprises ont proposé une offre. Après ouverture des plis et contrôle de ces offres, il propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T. de 61 917,00 euros (soit 74 300,40 euros T.T.C).

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, après vote : par 14 voix Pour et une abstention,

- approuve le dossier de consultation des entreprises réalisé pour les travaux relatifs au Programme de voirie 2015, et la procédure suivie,
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA, pour un montant H.T. de 61 917,00 euros.

Objet : Demande de fonds de concours en investissement année 2015

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 relative au fonds de concours en investissement pour les communes membres, au titre de l'année 2015. Pour bénéficier de l'enveloppe globale de 14 402 euros prévue pour la commune de Rospez, il y a lieu d'adresser à Lannion-Trégor Communauté une demande de subvention d'investissement liée à un ou plusieurs projets d'investissement 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le fonds de concours en investissement au titre de l'année 2015 auprès de Lannion-Trégor Communauté, pour un montant global de 14 402 euros, pour le projet d'investissement suivant :

- Acquisition d'un tracto-pelle d'occasion récente (coût suivant marché signé et facture acquittée : 49 800,00 € Hors Taxe) .

Financement : Pour l'acquisition du tracto pelle : aucune subvention n'a été sollicitée ni obtenue pour ce dossier. Le Fonds de concours en Investissement sollicité pour ce dossier est de 14 402,00 €. Cette acquisition a déjà été réalisée et payée.

Objet : Résultats de la consultation relative à la renégociation des contrats concernant les assurances de la commune.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 16 février 2015 par laquelle un cabinet d'audit en assurances avait été retenu pour une mission d'audit d'assurances suivie d'une mise en concurrence d'assureurs dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances de la commune.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, ayant pris connaissance du dossier de consultation d'assureurs et du rapport de l'audit en assurances le cabinet FB Conseils, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres présentées par la Société d'assurances SMACL de Niort pour les

lots et les montants annuels suivants, en franchise A :

- lot 1 Dommages aux biens : montant annuel de 4 134,85 € T.T.C.
 - lot 2 Responsabilités : montant annuel de 1 744,00 € T.T.C.
 - lot 3 Véhicules : montant de 2 501,29 T.T.C.
- Décide également de retenir la proposition de la Société SMACL, de Niort, pour le lot n°4 relatif à la protection juridique, pour le montant annuel de 822,70 € T.T.C.

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2014, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Conseil municipal de ROSPEZ, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

Article 1

d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6,80 %*
Accident de service/Maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

* 6,50 % de taux de cotisation + 0,30 % de frais de gestion

Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1,47 %*
Accident de service/Maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
grave maladie	Sans franchise	

* 1,40 % de taux de cotisation + 0,07 % de frais de gestion

Objet: Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Rospez pour organisation d'un feu d'artifice dans le cadre du Pardon.

Le coût du spectacle retenu par le Comité des fêtes est de 1 900 €. Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, Considérant l'intérêt en termes d'animation et de convivialité pour la population d'un tel spectacle, lors des fêtes patronales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide - d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au Comité des fêtes de Rospez pour l'organisation du feu d'artifice tiré lors du Pardon de Rospez, le 5 septembre dernier.

Objet : Subvention au comité des fêtes de ROSPEZ, pour location de Tentes à l'occasion des fêtes patronales.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Mr Le Président du comité des fêtes de Rospez, en date du 8 septembre 2015, sollicitant une aide financière de la commune pour la location de cinq tentes à l'occasion des fêtes patronales du 5 septembre 2015. Ces cinq tentes ont été louées par le comité des fêtes auprès de communes voisines afin de permettre le bon déroulement du repas moules frites

organisé par le comité des fêtes. Le coût de la location de ces cinq tentes s'élève à 450,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'accorder une subvention communale d'un montant de 450,00 € au comité des fêtes de Rospez, à titre de participation de la commune aux frais liés à l'organisation du Pardon de Rospez pour l'année 2015.

Objet: Rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'Armor

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel pour l'année 2014 du SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Elimination des Déchets), chaque conseiller municipal ayant été destinataire de ce rapport par courrier de la mairie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Adopte le rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'Armor. Ce document est consultable par le public au secrétariat de la mairie.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ
REUNION DU 17 OCTOBRE 2015**

Objet: Transfert de la compétence « Enseignement de la musique » CLECT du 03/09/2015

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT précitée dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Il est proposé de mettre en place une attribution de compensation reprenant le coût annuel de L'Ecole de Musique du Trégor pour les trois communes adhérentes (Lannion, Perros-Guirec et Saint-Quay-Perros). Cette attribution de compensation serait mutualisée avec les autres communes du fait du déploiement de l'enseignement musical à l'échelle de l'ensemble du territoire, toutes les communes bénéficieraient ainsi de ce service.

De plus, cette compétence serait graduée en fonction de la proximité des communes par rapport à Lannion et à Perros-Guirec, communes où sont localisées les salles d'enseignement. Cette graduation varierait de 1€/ habitant pour les communes les plus éloignées et 2€/habitant pour les communes les plus proches.

A noter que les communes de l'ex Communauté de Communes du centre Trégor « cotisent déjà à hauteur de 3€/ habitant pour la compétence enseignement de la musique.

Pour les communes finançant une association, il serait retenu le montant le plus élevé, soit au nombre d'habitants, soit au montant des aides attribuées à l'association (aides financières, revalorisation des loyers pour locaux adaptés...).

Lannion-Trégor Communauté prendrait en charge les dépenses supplémentaires, en particulier les interventions des dumistes, dans la limite de 10h par classe de CE2, Cm1, Cm2 par an, ou d'un montant équivalent pour des interventions hors temps scolaire.

Dans un premier temps, il s'agirait de mettre en place une attribution de compensation provisoire pour l'année 2015. L'attribution de compensation définitive ne serait validée qu'au 31 décembre 2016.

Une clause de revoyure au bout de trois serait instaurée.

La mise en œuvre de la méthode préconisée par la CLECT engendre les attributions de compensation suivantes :

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE l'ensemble des modalités du transfert de compétence « Enseignement de la musique » suivant l'avis de la CLECT en date du 3 septembre 2015 tel que présenté en annexe.

Objet: Approbation du transfert de la compétence « Abattoir » CLECT du 03/09/2015

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT précitée dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

La logique d'équilibre du budget M42 « Abattoir » par des recettes propres implique un transfert sans attribution de compensation pour la ville de Lannion.

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROSPEZ DECLARE :

ACCEPTER les modalités financières du transfert de compétence « Abattoir » suivant l'avis de la CLECT en date du 3 septembre 2015 tel que présenté en annexe.

PRECISER que ce transfert sera réalisé sans mise en place d'une attribution de compensation.

AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet: Approbation du transfert de la compétence « Maison de la Pêche » CLECT du 03/09/2015

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT précitée dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Les recettes générées par l'activité couvrant les charges courantes, le transfert est envisagé sans attribution de compensation pour la commune de Trédrez-Locquémeau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ les modalités financières du transfert de compétence « Maison de la Pêche » suivant l'avis de la CLECT en date du 3 septembre 2015 tel que présenté en annexe.

PRÉCISE que ce transfert sera réalisé sans mise en place d'une attribution de compensation.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet: Avis sur le Schéma de mutualisation de Lannion Trégor Communauté

Le schéma de mutualisation revêt un caractère obligatoire et a pour but d'inscrire la collectivité dans une démarche de rationalisation des moyens, de simplification et de maîtrise de l'évolution des effectifs du bloc local, il apparaît comme une opportunité pour mieux répartir les ressources humaines et matérielles et optimiser l'action publique locale.

Il constitue un document d'orientation, sur la durée du mandat, qui n'a pas de portée prescriptive. Ce qui signifie que peuvent ne pas être mises en œuvre des actions qui y figureraient, et être menées des mutualisations qui en seraient absentes.

La Loi NOTRE prévoit que ce document soit transmis pour avis aux conseils municipaux au plus tard le 01/10/2015 et qu'il soit approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 31 décembre 2015. En conséquence, la procédure d'adoption du schéma prévoit que ce dernier soit transmis pour avis aux conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Dans le cas présent, il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer avant fin novembre 2015 afin que le conseil communautaire puisse se prononcer lors de sa séance du 15/12/2015. A défaut de délibération des conseils municipaux dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Vu le projet de schéma de mutualisation tel que présenté comprend 5 parties :

I- Le préambule

II- Une présentation rapide du territoire et de la démarche précisant à la fois les différents acteurs ou instances chargés pour les uns de proposer des pistes, au regard notamment des restitutions de questionnaires et des synthèses des réunions territoriales et pour les autres de valider de façon régulière les pistes évoquées. Cette première partie restitue également le calendrier des rencontres de septembre 2014 à septembre 2015 ainsi que les différentes thématiques proposées à la réflexion.

III- Une deuxième partie fait état du diagnostic territorial listant les mutualisations descendantes et horizontales existantes sur le territoire, diagnostic qui démontre l'existence ancienne de mutualisations plus ou moins formalisées sur le territoire.

IV- Une troisième partie consacrée aux objectifs, aux principes ainsi qu'aux perspectives de mutualisation sur la période 2015/2020. Les objectifs se déclinent ainsi :

Construire un projet de territoire cohérent. Il s'agit de rechercher une plus grande convergence dans l'action publique locale et de diversifier l'offre de service sur le territoire.

Optimiser les ressources et les charges en dégagant des marges de manœuvre, en redéployant les moyens, afin de garantir un service public de qualité sur la totalité du territoire,

Partager l'expertise et l'ingénierie pour un service public de proximité adaptable aux besoins des habitants. (optimiser la gestion interne et éviter les doublons)

Les principes partagés :

Une mutualisation à la carte sur la base du volontariat et de l'engagement dans le respect des spécificités de chaque commune.

Une mutualisation accompagnée de mécanismes financiers qui permettront d'obtenir un impact favorable sur le CIF, déterminant le niveau de la DGF de la communauté et donc sur la redistribution des gains DGF aux communes.

Une mutualisation « déconcentrée » organisée par pôles opérationnels de proximité. Ces unités constitueront des lieux d'organisation proches des habitants et des communes et permettront la mise en œuvre d'une déconcentration des services de l'agglomération. 5 Pôles sont ainsi proposés : LANNION, PLOUARET, PLESTIN, CÔTE DE GRANIT et CAVAN.

V- Les modalités de pilotage et de suivi.

La mise en place des actions du schéma de mutualisation sera pilotée par les instances politiques (Conseil communautaire, Bureau exécutif, Bureau communautaire) qui s'appuieront sur le travail et les propositions du groupe technique et des groupes de travail thématiques. Par ailleurs, des échanges entre les communes et la communauté seront à développer ; les représentants syndicaux seront associés aux différentes étapes de mise en œuvre notamment au travers du Comité technique. Des indicateurs devront être mis en place pour s'assurer de l'efficacité et l'efficience des projets.

Le CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré :

par 13 absentions et 3 votes contre le projet de rapport du schéma de mutualisation:

S'ABSTIENT : sur le projet de rapport du schéma de mutualisation.

Objet : Rapport d'activité 2014 de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de Communes du Centre-Trégor

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte ce rapport d'activité 2014 de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Centre-Trégor,
- précise qu'un exemplaire de ce document sera déposé au secrétariat de la Mairie pour consultation du public.

Objet : Acquisition d'une cellule de refroidissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cuisinier de la cantine de l'école Luby lui a fait part de la nécessité de faire l'acquisition d'une cellule de refroidissement, ceci afin de refroidir rapidement les aliments et les plats de la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une cellule de refroidissement auprès de la société Comptoir de Bretagne, sise à PACÉ, pour un montant H.T. de 2 116,50 €, soit un Montant T.T.C de 2 539,80 €.

Objet : Demande de participation auprès de la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC pour frais de piscine de l'Ecole Luby année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Commune de Caouënnec - Lanvézéac une participation au titre des frais de piscine, pour l'année scolaire 2014-2015, pour les élèves scolarisés à Rospez dans le cadre du R.P.I à l'école Luby et résidant à Caouënnec-Lanvézéac.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le coût des séances piscine est de 2 730,00 € et le coût des transports piscine est de 506,00€, soit un total de 3 236,00 €, pour 81 élèves du R.P.I de l'Ecole Luby (CP,CE1 et CE2 ayant suivi cet enseignement), ce qui donne un coût par élève de 39.95 €. Le Maire précise en outre que la commune de Rospez à payer le transport de piscine des élèves de CP et CE1 résidant et scolarisés à Caouennec-Lanvézéac, pour un montant de 138,00 € durant l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité : - sollicite auprès de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac une participation pour frais de piscine pour l'année scolaire 2014-2015 sur la base de 39,95 € par élève résidant à Caouënnec-Lanvézéac et scolarisé en CP,CE1 et CE2 au RPI à l'Ecole Luby à Rospez, soit un montant global de : 759,05 € pour 19 élèves de Caouënnec - Lanvézéac concernés par cet enseignement, auquel se rajoute la somme de 138,00 € représentant les frais de transport piscine des élèves de CP CE1 résidant et scolarisés à Caouënnec-Lanvézéac

durant cette même année scolaire, somme prise en charge intégralement par le budget

de la commune de Rospez. Le montant global de la participation de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac se monte 897,05 €.

Objet : Délibération décidant d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable sur le territoire de la commune de ROSPEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de reconduire la précédente délibération en date du 28 octobre 2014 relative à la taxe d'aménagement, au taux de 1,90% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 8° du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à concurrence de 100% de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Objet : Signalisation horizontale (peinture routière).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis de peinture routière en Agglomération (passage piétons, stops, cédez le passage ...) a été sollicité auprès du Centre Technique Départemental de Plérin. Monsieur LAERON, adjoint s'est rendu sur place avec le technicien afin de faire l'inventaire des prestations à réaliser. Le devis reçu était de 2 899,57 € TTC (2 416,31 € H.T.) Le Maire précise qu'il a signé ce devis et commandé les

Travaux.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ
REUNION DU 23 NOVEMBRE 2015**

Objet: Transfert du « financement du contingent d'incendie et de secours » à LTC : lancement de la procédure.

Exposé des motifs

COMMUNES	CONTRIBUTIONS Année 2015
Berhet	3 888,12 €
Caouennec-Lanvezéac	11 442,20 €
Cavan	22 551,16 €
Coatascorn	4 554,68 €
Kermaria-Sulard	14 108,36 €
Lannion	1 003 359,72 €
Lanvellec	11 552,96 €
Le Vieux-Marché	20 147,00 €
Loguivy-Plougras	17 440,76 €
Louannec	48 101,72 €
Mantallot	4 887,92 €
Perros Guirec	266 170,27 €
Plestin-Les-Grèves	71 985,96 €
Pleumeur-Bodou	88 205,00 €
Plouaret	38 286,04 €
Ploubezre	50 878,96 €
Plougras	9 886,96 €
Ploulec'h	29 994,16 €
Ploumilliau	48 546,08 €
Plounéris	17 774,76 €
Plounévez-Moëdec	32 438,60 €
Plouzélambre	4 443,60 €
Plufur	10 886,76 €
Pluzunet	21 218,08 €
Prat	19 662,84 €
Quemperven	6 776,46 €
Rospéz	30 216,32 €
Saint-Michel-En-Grève	10 553,52 €
Saint-Quay-Perros	30 993,96 €
Tonquédec	21 329,16 €
Trébeurden	91 982,04 €
Trédrez-Locquémeau	28 661,08 €
Tréduder	3 888,13 €
Trégastel	72 430,32 €
Trégrom	8 998,24 €
Trélévern	27 304,44 €
Trémel	8 553,89 €
Trévou-Tréguignec	28 883,24 €
TOTAL	2 242 983,47 €

A compter du 1er janvier 2016, il est proposé que la compétence « Financement du contingent d'incendie et de secours » soit transférée à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor.

Le contingent communal versé au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) représente la participation de chaque commune aux charges de la défense incendie et de la sécurité des personnes et des biens, mis à sa charge par les textes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 1424-35, alinéa 4, que : « les contributions des communes, des établissements de coopérations intercommunales et du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires ».

Le contingent d'incendie et de secours est actuellement acquitté directement par chaque commune de la communauté d'agglomération au SDIS, sur ses ressources propres.

La prise de compétence « Participation au financement du contingent d'incendie et de secours » permettrait aux communes de Lannion-Trégor Communauté de s'affranchir pour les années futures de cette dépense obligatoire, généralement en hausse constante même si celle-ci est aujourd'hui strictement encadrée par les textes.

En contrepartie de cette prise en charge par l'Agglomération, à compter de 2016, les attributions de compensation des communes seraient diminuées du montant des contingents supporté au cours de l'année 2015.

Le Conseil d'Administration du SDIS a lancé une réflexion à l'échelle départementale qui pourrait conduire à des modifications de base de calcul des contributions périmétrées aux communes.

Si des modifications étaient apportées par le CASDIS, ces contributions « s'imposeraient » aux communes ; les montants d'attributions de compensation définitives, adoptés en fin d'année 2016, prendraient en compte ces nouvelles règles.

Si la réflexion du CASDIS n'aboutit pas en 2016, il est proposé une clause de revoyure en CLECT permettant d'intégrer le nouveau mode de calcul des contributions du contingent d'incendie et de secours et ainsi, revoir les attributions de compensation aux communes.

Le contingent 2015 de chaque commune est rappelé dans le tableau ci-dessous.

- Les communes qui bénéficiaient d'un reversement financier du fait de la mise à disposition de personnel territorial au SDIS, continueront à percevoir ces recettes sous une forme qui reste à déterminer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE REFUSER le transfert du financement du contingent d'incendie et de secours à la date prévue du 1er janvier 2016,

DE REPORTER le transfert du financement du contingent d'incendie et de secours, compétence facultative, dans l'attente de la décision définitive du Conseil d'Administration du SDIS relative aux modifications de bases de calcul des contributions périmétrées aux communes, suite à la réflexion qu'il a engagé ; cela permettra aux communes de connaître leurs contributions définitives.

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Côtes-d'Armor.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ;

CONSIDERANT le projet de SDCI des Côtes-d'Armor, présenté à la Commission Départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015 et transmis par Monsieur le Préfet aux collectivités territoriales des Côtes-d'Armor le 13 octobre 2015, afin qu'elles puissent se prononcer sur les propositions qui les concernent dans un délai de 2 mois à compter de la réception, soit pour la Commune de ROSPEZ un avis à rendre pour le

13 décembre 2015 ;

CONSIDERANT que le SDCI définitif devra être adopté par arrêté préfectoral avant le 31 mars 2016 ;

La Commune de ROSPEZ est concernée par le projet n°7 « Fusion de Lannion-Trégor Communauté – La Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux ».

Elle est également concernée par la seconde partie du SDCI portant sur des propositions de rationalisation des Syndicats. Il est notamment proposé la dissolution de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes fermés dans différents domaines.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire, ayant pris connaissance du projet de SDCI des Côtes-d'Armor,

Après en avoir délibéré :
Par 13 voix Pour , 2 abstentions et 1 voix Contre,
Décide :

- de donner un avis favorable sur le projet de fusion n°7 « Fusion de Lannion-Trégor Communauté – La Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux » sous réserve de l'accord des communes concernées des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et sous réserve du maintien de la continuité territoriale.
- de prendre acte des différentes propositions de rationalisation des syndicats.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Objet : Participations de la commune à la classe découverte de l'Ecole publique année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de demande de subvention présenté par l'école Luby, pour le financement de la classe de découverte qui s'est déroulée à Port Blanc, pour les élèves de CM2, du 14 au 18 septembre 2015.

Il précise que le montant total du séjour est de 4 123,00 €, pour 19 élèves du CM2 devant participer à cette classe, dont 14 élèves résident à Rospez et 5 à Caouënnec. A ce montant, il y a lieu de soustraire la participation des familles qui s'élève à la somme de 1 330,00 €. Il reste donc 2 793,00 € à financer entre les deux communes et l'Amicale Laïque de Rospez. Le coût par élève est donc de 147,00 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une participation communale fixée à 20 % du coût par élève, au prorata du nombre d'élèves résidant à Rospez.

Soit : $(147 \text{ €} \times 20 \%) \times 14 = 411,60 \text{ €}$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 411,60 euros, à titre de participation communale pour la classe de découverte 2015 du CM2 de l'école Luby.
- Précise que cette somme sera mandatée au profit de l'OCCE COOP SCOLAIRE de l'Ecole Edouard Luby.

Objet : Subvention piscine à l'Ecole Sainte-Marie année 2014-2015.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention piscine présentée par la directrice de l'Ecole Sainte-Marie, pour l'année scolaire 2014-2015.

Les frais piscine de l'école Sainte Marie pour cette période s'élèvent à la somme totale de 1 430,00 € pour 50 élèves concernés (classes de CP,CE1 et CE2), soit un montant de 28,60 € par enfant pour l'année scolaire 2014-2015.

A l'école Sainte-Marie, 17 élèves résidant à Rospez, suivent les cours obligatoires de piscine.

Cela donnera une participation communale à l'école Sainte-Marie, pour l'année 2015, de 486,20 € (soit 28,60 € X 17).

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal , à l'unanimité :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire, telle que détaillée ci-dessus,
- décide en conséquence d'attribuer une subvention piscine au titre de l'année scolaire 2014-2015, d'un montant de 486,20 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2015, chapitre 65 article 6574, ou sera imputée cette dépenses.

Objet: Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de ROSPEZ rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ROSPEZ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ROSPEZ soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Cette motion est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal de ROSPEZ, les jour, mois et an susdits.

Objet: SUBVENTION APPRENTIS POUR L'ANNEE 2015

Vu la demande de subvention pour les apprentis résidant à ROSPEZ, présentée par le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes - d'Armor, par courrier en date du 10 novembre 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention « apprentis » de 250 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes - d'Armor, au titre de l'année 2015,
- soit un montant de 50 € par apprenti, pour cinq apprentis résidant à ROSPEZ.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - année 2014.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel pour 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, géré par le Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes-d'Armor a rédigé ce projet de rapport avec l'aide des services du Syndicat Kreis Treger. Ce rapport public est destiné à informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Kreis Treger pour l'année 2014 et précise qu'il sera tenu à la disposition du public en mairie

de Rospez pour consultation.

Objet : Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté : Prestations de service du Bureau

d'Etudes pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, de réseaux, d'Aménagement urbain.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention cadre présentée par Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté : Prestations de service du Bureau d'Etudes pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, voirie, réseaux, Aménagement urbain.

Cette convention-cadre entre dans le cadre du schéma de mutualisation de Lannion-Trégor Communauté sur son territoire.

Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une prestation de Services entre la commune et la communauté ; elle fixe les modalités selon lesquelles la commune entend confier des prestations de bureau d'études à la communauté.

Elle s'inscrit dans le cadre notamment des articles L.5111-1 et L.52211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La durée de cette convention-cadre est fixée comme suit : du 1er décembre 2015 au 31 novembre 2018.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de ce projet de convention-cadre.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention-cadre précisé ci-dessus pour la réalisation de prestations de services entre la commune et Lannion-Trégor Communauté : prestations de service du Bureau d'Etudes pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, de réseaux, d'Aménagement urbain.

- Autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Objet : Convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une opération de bâtiment.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une opération de bâtiment, en l'occurrence la construction d'une nouvelle salle des fêtes.

Le principal projet de cette mandature concerne la réalisation d'une salle des fêtes en remplacement de l'actuelle salle vétuste qui date du début des années soixante et à considérablement vieilli, tant au niveau de sa conception et de sa structure que des matériaux mis en œuvre pour sa réalisation.

Le coût prévisionnel de ce projet de construction de salle des fêtes peut être évalué au montant de 1 000 000,00 euros H.T.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de ce projet de convention dans son intégralité, afin d'explicitier les différentes tâches à confier au bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté, et celles relevant de la commune.

Il présente au conseil municipal le devis de Lannion-Trégor Communauté pour cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui s'élève à 29 500,00 euros T.T.C., ce devis sera réajusté en fonction du temps réellement effectué.

Le Conseil municipal, entendu le rapport du Maire, ayant pris connaissance du projet de convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une opération de bâtiment : construction d'une salle des fêtes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes à Rospez,

pour un coût prévisionnel de travaux H.T. de 1 000 000,00 euros.

- Approuve la convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette opération de bâtiment entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Rospez, ainsi que le devis correspondant de 29 500,00 € H.T. qui sera réajusté en fonction du temps réellement effectué.

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2016 en section d'investissement, chapitre 23.

Objet : Agenda d'accessibilité programmé.

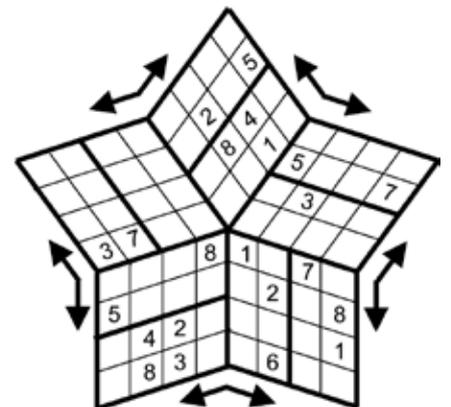
La commune de Rospez doit se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité au public de ses établissements et installations ouvertes au public.

Un diagnostic relatif à l'accessibilité a été réalisé sur les bâtiments communaux en octobre 2010 par la société OJP de Kerbors. Cette étude précise les modifications à apporter pour rendre accessible les divers bâtiments et installations communaux, elle est également chiffrée.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour l'autoriser à déposer un agenda d'accessibilité programmé pour ces divers bâtiments et installations, portant sur une période de 3 ans. Accord du Conseil.

1					3		
	7	2	6		4 8		
4		9	3	5		6	
	3		4	8		2	
	4	1	6		9	3	
		6				8 9	
5	7	8		4			2
			3				7
2							5

Remplissez la grille avec les chiffres de 1 à 8. Ceci sur de chaque ligne marquée et dans les régions marquées 4 x 2.



Les Infos Pratiques

S.A.M.U. 15 ou 112
Pompiers 18 ou 112
Police 17
Gendarmerie 02 96 37 03 78
Centre anti-poisons Rennes
02 99 59 22 22

Centre hospitalier
Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor
Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

Maison médicale, CHU lannion
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.
Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

Médecin
Carine Chardonnet
36 route de saint marc
02 96 21 86 92
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

Pharmacie
Jacques Chabot
10, place du centre
02 96 38 07 64

Taxi – Transport malades assis
Gilbert Duval
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Cabinet d'Infirmières
1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseur Kinésithérapeute
Madame Le Bougeant Morgane
Monsieur Le Pierres Ronan
Impasse de la Poste
02 96 21 45 63
06 42 02 22 29

La Mairie
Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
Fermée le samedi (sauf permanences)
<http://www.rospez.fr>
rospez.mairie@orange.fr
02 96 38 07 15

Ecole publique Edouard Luby
1, Rue François Nicolas
NOUVEAU NUMERO
09 64 18 62 55 (primaire)
02 96 38 03 32 (maternelle)
Contact : Mme Colin (Directrice)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1, Rue François Nicolas
alsh.rospez@gmail.com
Centre : 02 96 38 05 84
Cantine : 02 96 38 43 15
Mairie : 02 96 38 07 15

Ecole catholique Sainte Marie
1, Route de Quemperven
02 96 38 02 08
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge à Lannion
02 96 05 09 00
Astreinte assainissement collectif
06 09 57 15 73

Transports intercommunaux
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) proposent aux usagers une déserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.
<http://www.lannion-tregor.com>

Centre des finances publiques
Service des impôts des particuliers,
54, rue de Kra Douar à Lannion.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
02 96 48 95 94

Trésor public
Trésorerie principale,
2, quai de Viarmes
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 13h à 16h30 (16h le vendredi)
02 96 46 76 10

La Poste
Du mardi au vendredi,
De 8h30 à 12h30,
Le samedi, de 9h à 12h

La bibliothèque
Impasse de la Poste
Le samedi, de 10h30 à 12h

GDF (sécurité dépannage)
0810 433 022

Urgence dépannage électricité
0810 333 122

Union locale CLCV
Défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie
5, rue de Broglie à Lannion
02 96 48 07 46

UFC-Que Choisir
Défense des consommateurs
1, rue Ampère à Lannion
02 96 20 58 76

Restaurants du coeur
Distribution alimentaire, aide à la personne.
Rue du Calvaire à Serval
02 96 47 26 18

Centre alimentaire du Trégor
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.
7, Rue de Beauchamp à Lannion
06 02 50 12 05

Secours catholique
Association caritative reconnue d'intérêt public,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire
Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française
Accueil de personnes en difficulté, distribution alimentaire, formation secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18

Calendrier de collecte 2016

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
V 1	Jour de l'An	L 1		M 1	9	V 1	Tri Sélectif	D 1	Fête du Travail	M 1	22
S 2	Ordures Ménagères	M 2		M 2		S 2		L 2		J 2	
D 3		M 3	5	J 3		D 3		M 3	13	V 3	Ordures Ménagères
L 4	1	J 4		V 4	Tri Sélectif	L 4	14	M 4		S 4	
M 5		V 5	Tri Sélectif	S 5		M 5		J 5	Ascension	D 5	
M 6		S 6		D 6		M 6		V 6	Ordures Ménagères	L 6	
J 7		D 7		L 7		J 7		S 7		M 7	23
V 8	Tri Sélectif	L 8		M 8	10	V 8	Ordures Ménagères	D 8	Victoire 1945	M 8	
S 9		M 9		M 9		S 9		L 9		J 9	
D 10		M 10	6	J 10		D 10		M 10	19	V 10	Tri Sélectif
L 11		J 11		V 11	Ordures Ménagères	L 11		M 11		S 11	
M 12	2	V 12	Ordures Ménagères	S 12		M 12	15	J 12		D 12	
M 13		S 13		D 13		M 13		V 13	Tri Sélectif	L 13	
J 14		D 14		L 14		J 14		S 14		M 14	24
V 15	Ordures Ménagères	L 15		M 15	11	V 15	Tri Sélectif	D 15	Pentecôte	M 15	
S 16		M 16	7	M 16		S 16		L 16	L. de Pentecôte	J 16	
D 17		M 17		J 17		D 17		M 17		V 17	Ordures Ménagères
L 18		J 18		V 18	Tri Sélectif	L 18	16	M 18	20	S 18	
M 19	3	V 19	Tri Sélectif	S 19		M 19		J 19		D 19	
M 20		S 20		D 20		M 20		V 20	Ordures Ménagères	L 20	
J 21		D 21		L 21		J 21		S 21		M 21	25
V 22	Tri Sélectif	L 22		M 22	12	V 22	Ordures Ménagères	D 22		M 22	
S 23		M 23	8	M 23		S 23		L 23		J 23	
D 24		M 24		J 24		D 24		M 24	21	V 24	Tri Sélectif
L 25		J 25		V 25	Ordures Ménagères	L 25		M 25		S 25	
M 26		V 26	Ordures Ménagères	S 26		M 26	17	J 26		D 26	
M 27	4	S 27		D 27	Pâques	M 27		V 27	Tri Sélectif	L 27	
J 28		D 28		L 28	L. de Pâques	J 28		S 28		M 28	26
V 29	Ordures Ménagères	L 29		M 29	13	V 29	Tri Sélectif	D 29		M 29	
S 30				M 30		S 30		L 30		J 30	
D 31				J 31				M 31			

collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

collecte du tri sélectif

collecte décalée